



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Vingt-Quatre Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2015 - Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - JL. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA -

A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENUT - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - C. VELAY, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir donné à M. BOUGE) - S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : A. CELKA - M. RAYNAUD

PRODUIT AMENDES DE POLICE - SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL

M. le Maire précise au Conseil Municipal que comme chaque année, il convient de solliciter le Conseil Général pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police.

Ces crédits sont répartis entre les communes pour financer certaines opérations destinées à la sécurisation et à l'amélioration des conditions générales de circulation. M. le Maire propose de solliciter une subvention pour aider la commune à réaliser les travaux d'aménagement suivants :

INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	
Montant de l'opération	146 850€ H.T.
AMO/Prestations intellectuelles	9 000€ H.T.
Travaux	137 850€ H.T.

Le financement des opérations serait le suivant :

- **Montant de l'opération:** 146 850€ H.T.
- Réserve Parlementaire : 10 000€ H.T.
- Amendes de Police : 25 000€ H.T.
- Part communale : 111 850€ H.T.

FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE	
Montant des travaux	20 000€ H.T.

Le financement des opérations serait le suivant :

- **Montant de l'opération** : 20 000€ H.T.
- Amendes de Police : 15 000€ H.T.
- Part communale : 5 000€ H.T.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des travaux ci-dessus indiqués, la demande s'élève à 40 000€ H.T.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE